

# Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 18

PDF erstellt am: **13.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dessein de dire, malgré toutes les difficultés inhérentes à la matière, les caractères, les formes, les procédés, les éléments et les principes. Le système Taylor et l'administration expérimentale ont leur intéressant chapitre. La réforme de l'éducation et de l'instruction est abordée et traitée avec une acuité d'observation, qui a fait exposer à l'égard de la famille et de l'école des idées justes et parfois nouvelles, des maximes dont l'ingéniosité ne peut être niée, des principes suggestifs, qui portent à la réflexion et frappent l'esprit du lecteur. Certaines manières de voir ne seront pas de l'avis de tout le monde, aucune du moins ne peut être taxée de banalité. Les autres chapitres suggèrent également d'abondantes remarques. Qu'il suffise d'affirmer que les auteurs, qui ont beaucoup réfléchi, apportent avec beaucoup d'esprit et de sagacité ce qu'ils appellent trop modestement leur « petite pierre » à la reconstruction de l'usine, du foyer et de la maison de l'Etat.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

**Fribourg.** — Le Conseil d'Etat a nommé M. Firmin Barbey inspecteur des écoles secondaires du canton de Fribourg, et M. l'abbé Dr André Savoy, inspecteur des écoles primaires françaises de la ville de Fribourg.

— Dans ses séances des 14, 17 et 21 octobre, le Conseil d'Etat a nommé : M. Oscar Progin, à Cormérod, et M<sup>lle</sup> Adèle Dey, à Marsens, le premier instituteur à l'école de Fruence; la seconde, institutrice à l'école de Prayoud, dans le cercle scolaire de Châtel-Saint-Denis; M. Hans Helfer, à Ferpicloz, instituteur de la classe moyenne de Morat; M. Emile Macheret, à Montagny-la-Ville, instituteur à l'école supérieure des garçons d'Estavayer-le-Lac; M. Arthur Renevey, à Montagny-la-Ville, instituteur à l'école mixte des Friques; M. Victor Tinguely, à Chevrilles, instituteur à l'école moyenne des garçons de Wünnenwyl; M<sup>lle</sup> Bertha Lambert, à La Vounaise, institutrice à l'école des filles de Dompierre.

**Valais.** — *Ecole normale des jeunes filles.* — Le Département de l'Instruction publique a vu partir avec le plus profond regret les trois excellentes maîtresses, Sœur Hélène, Sœur Marie-Eugène et Sœur Julia, qu'il a vivement remerciées pour les longs et dévoués services qu'elles ont rendus au Valais pendant de nombreuses années. Sœur Hélène, en particulier, qui fut directrice durant 18 ans, avait jusqu'alors pratiqué pendant 7 ans à l'école commerciale des filles de Sion. C'est donc après un quart de siècle tout entier consacré au bien de la jeunesse valaisanne, qu'un nouveau champ d'activité a été assigné à cette maîtresse si accomplie, qui est aujourd'hui directrice du florissant Pensionnat d'Orsonnens, près Fribourg, lequel compte environ 80 élèves. Cet établissement pouvait difficilement être confié à une directrice plus compétente et plus dévouée.

Les deux vaillantes collaboratrices de Sœur Hélène ont droit, comme elle, à l'entière gratitude de l'Etat et de toutes les maîtresses d'école valaisannes — plus de 200 — qui ont pu les apprécier et ne sauraient manquer de leur garder un souvenir ému et reconnaissant. Elles ont été appelées à demeurer à Fribourg même, où Sœur Marie-Eugène enseigne à l'école commerciale de Gambach, et Sœur Julia dans une institution professionnelle de la même ville.

Comme leurs devancières dans la carrière de l'enseignement, les nouvelles maîtresses appartiennent à la même grande famille qui se réclame du patronage de Sainte-Ursule et a de nombreuses et importantes ramifications. Toutes trois, en effet, ont reçu la même formation religieuse et pédagogique et nous sont connues, soit par leurs études faites à notre Ecole normale, soit pour avoir pratiqué dans la suite avec succès en Valais et ailleurs, avant d'être appelées à contribuer à la formation de nos futures institutrices. Voici leurs noms avec un mot de leurs états de service antérieurs. Sœur Ignace (M<sup>lle</sup> Eugénie Favre), devenue directrice après avoir enseigné avec le plus grand succès dans des écoles primaires valaisannes avant son entrée en religion, s'est adonnée à des études supérieures couronnées de diplômes qui justifient ses capacités et son aptitude à occuper dignement le poste difficile qui lui a été dévolu. Sœur Marguerite (M<sup>lle</sup> Ida Burgener) et Sœur Gabrielle (M<sup>lle</sup> Céline Brunelli) ont également toutes deux de fort beaux états de service comme maîtresses d'école primaire. Dans la suite, elles ont pareillement fait des études supérieures et suivi des cours spéciaux qui leur ont valu des certificats attestant qu'elles possèdent, à leur tour, les connaissances requises pour pouvoir répondre à la confiance que l'on a mise en elles.

*Ecole primaire.*

**Suisse allemande.** — Depuis qu'a été écrite la dernière revue, trois cantons ont modifié l'échelle des traitements du corps enseignant. Le canton de *Soleure* a adopté les chiffres minima suivants : maîtres primaires : 3 5000 fr. ; maîtres secondaires : 4 800 fr. ; pour les deux catégories, augmentations pour années de service atteignant 1 000 fr. avec la 12<sup>me</sup> année de service. Les premiers reçoivent une indemnité de logement et le bois de chauffage ; les maîtres secondaires n'ont droit qu'à ce dernier. La nouvelle loi prévoit un crédit de 100 000 fr. pour venir en aide aux communes se trouvant dans une situation financière peu aisée. Les professeurs de l'Ecole cantonale ont été assimilés aux fonctionnaires cantonaux dont le Grand Conseil a la compétence d'augmenter les traitements jusqu'à 33  $\frac{1}{3}$  %. On compte que les augmentations dont bénéficieront les premiers varieront entre 1 900 et 2 200 fr., suivant les années de service. — A *Glaris*, la landsgemeinde du 11 mai a adopté, sans discussion et à l'unanimité, une loi fixant les traitements initiaux à 3 500 fr. pour les maîtres primaires (1 800 en 1905) et à 4 500 fr. (2 500) pour les maîtres secon-

daires. Augmentations pour années de service : 1 200 fr. à répartir sur les 18 premières années. Remplaçants : 80 fr. par semaine pour les maîtres primaires et 100 fr. pour les maîtres secondaires (35 et 50 fr. d'après la loi de 1905). La pension de retraite est fixée au tiers du dernier traitement reçu, après 25 ans de service. Le traitement est payable tous les mois, les augmentations et les pensions de retraite sont payées tous les trois mois. En même temps, la landsgemeinde décidait d'introduire la gratuité des manuels et du matériel dans les écoles secondaires. Pour couvrir les dépenses, le canton de Glaris sera obligé d'augmenter le taux de l'impôt.

Dans *Appenzell Rh.-Int.*, les instituteurs reçoivent actuellement un traitement annuel de 1 100-1 600, suivant le nombre des années de service. Le Grand Conseil vient d'y ajouter : un logement ou une indemnité équitable fixée à 400 fr. ; chauffage et éclairage de l'appartement, à défaut de quoi des indemnités de 100 ou 50 fr. ; pour les instituteurs, 4 augmentations de 100 fr. chacune après chaque 4<sup>me</sup> année de service ; enfin, pour 1919, des allocations spéciales pour vie chère de 800 fr. pour les instituteurs (50 fr. par enfant en dessous de 16 ans) et 500 fr. pour les institutrices. Dans la discussion, il a été fortement question des rapports qui doivent exister, en matière scolaire, entre le canton et les communes. Ces dernières s'opposent, dans leur grande majorité, à ce que les maîtres primaires soient considérés et traités comme fonctionnaires cantonaux.

On sait que dans la plupart des communes du canton des *Grisons*, l'école n'est tenue que pendant 26-30 semaines et que, le reste du temps, les instituteurs cherchent à gagner leur vie comme ils peuvent. La plupart travaillent dans une exploitation agricole, d'autres s'engagent comme journaliers, maraîchers, bûcherons, commis, gardes forestiers, secrétaires et portiers d'hôtels, etc. Maintenant, ils s'occupent très sérieusement d'améliorer leur situation matérielle (voir la dernière « Revue ») et ont formulé, le mois passé, les vœux que voici : 1<sup>o</sup> Allocation supplémentaire de 150 fr. pour l'année en cours ; 2<sup>o</sup> nouvelle loi sur les traitements avec les chiffres suivants : a) traitement communal de 1 300 fr. (26 semaines) — 2 900 fr. (42 semaines) ; b) haute-paie cantonale de 1 000 fr. ; c) 4 augmentations pour années de service, chaque fois de 100 fr. après 2 années ; d) versement à chaque instituteur de la subvention fédérale de 100 fr. ; e) maîtres secondaires : 2 300-4 100 fr. — Disons, en passant, que, dans la ville de Coire, les instituteurs primaires reçoivent un traitement allant de 3 600-5 000 fr. et les maîtres secondaires entre 4 200-5 600 fr. A ces chiffres il faut ajouter une haute-paie cantonale de 600 ou 700 fr.

Fort probablement par suite de la situation financière tout à fait insuffisante faite au corps enseignant thurgovien, l'*Ecole normale de Kreuzlingen* a vu diminuer le nombre de ses élèves ; en 1918, 7 candidats ont été admis ; cette année, ils étaient au nombre de 8. —

A la section pédagogique de l'*Ecole normale de Soleure*, 11 jeunes filles et 7 garçons ont demandé leur admission; 12 ont été admis. — Le *corps enseignant lucernois* demande que le montant de la pension de retraite augmente automatiquement avec chaque amélioration des traitements, sans qu'il faille mettre en mouvement, chaque fois, tout l'appareil législatif. En même temps, il demande que l'Etat vienne en aide aux instituteurs et institutrices (70-80) sans place, comme il le fait pour d'autres professions. — Le canton de *Zurich* a organisé un cours pour l'enseignement ménager destiné aux institutrices non placées et créé une série d'environ 50 suppléances auxiliaires, d'une durée d'un mois, destinées aux instituteurs sans place. Ceux-ci doivent assister à toutes les leçons et en donner eux-mêmes au moins une par jour, après avoir produit la préparation écrite. Ils reçoivent une indemnité de 45 fr. par semaine s'ils logent chez leurs parents et de 60 fr. dans le cas contraire. — A *Bâle* a été tenu, du 28 avril au 10 mai, un cours de perfectionnement destiné aux maîtresses d'ouvrages en fonctions; *Zurich* en a organisé un autre, d'une durée d'une année, destiné à former des maîtresses de travaux à l'aiguille. — A *Saint-Gall*, 18 instituteurs ont suivi un cours d'horticulture et de culture maraîchère, pendant 3 jours des vacances du printemps. *Bâle*, enfin, a organisé toute une série de cours spéciaux destinés au corps enseignant.

*Educateur.*

**Amérique.** — Gary, ville industrielle située près de Chicago, possède d'importants établissements métallurgiques dont le développement a été fort rapide en ces dernières années. Une énorme population ouvrière a promptement rendu insuffisantes les écoles existantes. Pour remédier à cette situation, on convint, à titre d'essai, de répartir les élèves en deux groupes, occupés de la façon suivante : le premier groupe suivait la classe pendant la matinée, puis, l'après-midi, était initié méthodiquement à certains travaux manuels dans des ateliers annexés aux écoles; le second groupe était, au contraire, employé le matin aux travaux manuels et le soir aux exercices scolaires.

On eut, dès l'abord, à lutter contre une opposition assez inattendue des organisations ouvrières, qui prêtaient aux autorités scolaires l'intention d'établir une distinction entre les enfants des familles aisées et les autres, et redoutaient l'instauration d'un système dans lequel il y eût eu une école pour les pauvres gens, privés ainsi de l'instruction intégrale réservée aux riches.

Mais ces préventions se dissipèrent promptement lorsqu'on put constater les résultats obtenus : grâce à la variété de leurs occupations, les enfants apportent à l'école un intérêt infiniment plus grand et leur instruction générale ne semble pas souffrir du régime des classes de demi-temps. A leur éducation générale, d'ailleurs, l'école

*ainsi comprise ajoute le goût du travail des mains qui rend plus habile et plus intelligent.* La ville de Gary n'a qu'à se louer de l'initiative qu'elle a prise, en dépit de l'augmentation de dépense assez importante qui en est résultée.

Les hommes qui, aux Etats-Unis, s'intéressent aux questions d'éducation ont bien vite saisi la valeur de cette expérience dont on s'est inspiré dans nombre de grandes villes. C'est le cas notamment de New-York qui, dès 1915, a adopté l'organisation de Gary dans 30 écoles et l'a mise à l'étude dans 106 autres. La réforme, qui coûtera plus de 50 millions de dollars, a été vivement approuvée par tous les candidats aux dernières élections communales de la grande métropole.



### **Dépôt central du matériel d'enseignement**

Selon décision de la Direction des postes, nous prions le corps enseignant d'affranchir toutes commandes adressées au Dépôt sinon nous devons régulièrement payer un port doublé.

*L'Administrateur.*

---

Le soussigné repassera en décembre pour photographier les écoles. Il se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices. Sans aucun engagement de part et d'autre.

Hommages respectueux.

**BRANDT DE TRÉMEUR,**

Photographe des écoles, à LYSS.

